

Soins oncologiques de support



Faites face au cancer avec des soins adaptés près de chez vous !



Activités physiques adaptées en salle

Soins socio-esthétiques

Consultations individuelles avec une diététicienne

Inscriptions obligatoires et sur production d'un certificat médical.

Ouvert uniquement aux habitants de la CCVS (sauf les séances d'activités physiques adaptées, sous réserve de places disponibles)

Renseignements

O2S Sport Santé Bien-être
49, route de Mancheville - 76260 EU

02 35 50 53 60
o2s@villes-soeurs.fr

Quelle est l'offre de soins oncologiques de support ?

- Séances collectives d'activités physiques adaptées en salle : 12 séances à raison de 2 séances d'une heure par semaine sur 6 semaines.
- Bilan individuel initial (avant la 1ère séance) et d'un bilan individuel de sortie (après la dernière séance) d'Activités Physiques Adaptées.
- Séances individuelles de soins socio-esthétiques (4 séances d'1h00 pouvant être modulées en séances de 30 minutes sous conditions).
- Consultations individuelles avec une diététicienne dans la limite d'une consultation initiale et 3 consultations de suivi .

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Être majeures,
- Être atteintes de cancer, en cours de traitement et jusqu'à 1 an après la fin des traitements conventionnels (Chirurgie, Chimiothérapie, Radiothérapie), et présenter un certificat de prescription médicale,
- Résider sur le territoire intercommunal (sauf pour les séances collectives d'activités physiques adaptées ouvertes aux personnes extérieures à la CCVS sous réserve de places disponibles),
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'offre.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Certificat de prescription médicale produit par le médecin traitant ou l'oncologue, précisant les recommandations et contre-indications, le cas échéant ;
- Justificatif de domicile.

Cette offre intercommunale de soins oncologiques de support bénéficie du soutien financier du Réseau OncoNormandie (dispositif IMAPAC) et de l'Institut National du Cancer (par l'intermédiaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale) permettant la gratuité pour les bénéficiaires.